

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 03/10/12

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20120928-65266-DE-1-1_0

CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 28 septembre 2012

**POLITIQUE C05 RENDRE LA CULTURE ACCESSIBLE, VALORISER
LE PATRIMOINE DOCUMENTAIRE, MOBILIER ET IMMOBILIER
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À LA COMMUNE DE
LOUVECIENNES POUR LA COMMÉMORATION LOUIS DE BROGLIE**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil général en date du 16 décembre 2011, portant adoption du budget primitif 2012 et des modalités de versement des subventions ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil général,

Sa Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sports entendue,

Sa Commission des Finances et des Affaires générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'attribuer à la commune de Louveciennes, à titre exceptionnel, une subvention de fonctionnement de 5 000 € pour la manifestation organisée dans le cadre de la commémoration du 25^{ème} anniversaire de la mort du physicien Louis de Broglie.

Dit que cette subvention sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 65 compte 65734 du budget départemental 2012 et qu'elle sera versée en une seule fois.